

AFFAIRE N° 17.- Acquisition d'une parcelle de terrain de 503 m2, appartenant à M. LAW.KOUN René, nécessaire à l'aménagement de la rue Malartic.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 7 JUIN 1974, autorisation m'avait été donnée de diligenter la procédure d'acquisition du terrain de M. LAW.KOUN pour le prix de 11 684 892 Frs CFA.

Cependant, cette somme représentant une majoration de l'ordre de 25 % par rapport à l'estimation des Domaines, la Commission Départementale des Opérations Immobilières a émis un avis défavorable quant à ce projet, ce qui m'a amené à engager de nouveaux pourparlers avec le propriétaire.

M. LAW.KOUN René m'a donné en définitive son accord pour une transaction sur la base de 9 509 892 Frs CFA, toutes indemnités comprises, conforme aux Domaines.

Je vous demande en conséquence, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition du terrain de M. LAW.KOUN pour le prix de 9 509 892 Frs CFA.

La dépense sera imputée sur le chapitre 901 - article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu
le 18 septembre 1974
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: J. V. Prost
Pour copie certifiée
correcte
Le Vice-Doyen des Affaires
Financières
Signé: R. Versy.